

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n°83 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement du parc de la Dôle.

Gland, le 21 septembre 2025

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 83 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'étude de réaménagement du parc de la Dole, composée de :

FELIX Caroline	PS-Les Verts-e-s; 1 ^{er} membre et rapporteur
JOYE Aurélien	GdG
KOLLER Carine	GdG
HEMBERGER Roger (remplace WAHLEN Léonie)	PLR
PERNET Alain	UDC

s'est réunie le jeudi 18 septembre 2025 à 18h30 à la salle de Montoly 3, en présence de Madame la Municipale responsable Madame Christelle Giraud-Nydegger et de Monsieur Ranfiss TRUJILLO.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Le présent préavis a pour objectif de proposer une amélioration du parc de la Dole, un espace vert d'environ 5 000m², considéré comme un véritable poumon du quartier. Ce parc constitue un lieu de jeux et de détente apprécié des familles mais également fréquenté par d'autres usagers, tels que des adolescents ou des travailleurs souhaitant profiter d'une pause en plein air.

Afin d'envisager un réaménagement global et cohérent, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CH 110 000.- destiné à financer une étude complète. Celle-ci permettra d'identifier les solutions les plus pertinentes pour améliorer et valoriser durablement le parc de la Dole.

Exposé

Madame Giraud-Nydegger et Monsieur Trujillo nous expliquent que ce lieu doit être repensé dans son ensemble, en effet la population de Gland a augmenté, s'est développé à proximité du parc. Celui-ci est désormais fréquenté non seulement par des familles avec des jeunes enfants, mais également des adolescents, des travailleurs souhaitant profiter d'un moment de détente. Plusieurs usagers regrettent toutefois que le parc soit encore trop limité aux plus petits.

L'étude participative aura pour objectifs (non exhaustifs) de

- Vérifier la conformité et la sécurité des installations de jeux existantes
- Améliorer et sécuriser les accès au parc
- Mettre en place un ombrage plus performant
- Adapter l'espace afin qu'il réponde aux besoins de plusieurs générations
- Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite
- Installer de nouveaux jeux ainsi que des aménagements tels que des pièces d'eau
- Réfléchir à l'amplitude horaire d'ouverture des sanitaires
- Améliorer le flux des piétons, cyclistes et automobiles.

Les places de stationnement pourront être réaménagées ou déplacées, mais leur nombre sera maintenu.

Questions posées lors du dernier conseil communal

Les jeux installés depuis moins de 10 ans doivent-ils être remplacés ?

Une entreprise spécialisée sera mandatée afin d'évaluer l'état et la conformité des dix installations de jeux existants.

Les toilettes publiques seront-elles ouvertes toute l'année ?

Pour l'heure, il est difficile d'apporter une réponse définitive. Certains usagers ont exprimé le souhait d'une ouverture annuelle, notamment en raison de l'absence d'autres sanitaires dans le secteur, hormis ceux de la gare. La question de l'entretien et du nettoyage reste toutefois à examiner.

Un food-truck est-il prévu, et où pourrait-il être installé ?

Une réflexion est en cours quant à la possibilité d'accueillir ponctuellement un food truck afin d'offrir de la restauration. En revanche, l'installation d'une buvette permanente n'est pas envisagée.

Comment sécurisé l'accès au parc ?

Plusieurs pistes ont été proposées, telles que l'élargissement du trottoir, le recul de l'arrêt de bus, ou encore la mise à disposition d'un passage piéton sécurisé pour les enfants.

Discussion

La commission aurait voulu avoir accès aux documents du diagnostic de 2021 avec la charte ainsi qu'aux résultats de la participation citoyenne en 2023 et non seulement aux diverses indications dans le texte du préavis.

La commission tient aussi à souligner l'importance d'utiliser des plantations indigènes, en adéquation avec le climat.

Les membres de la commission s'interrogent sur le risque que ces différents aménagements transforment l'essence du parc, historiquement dédié aux jeux pour les enfants. Madame Nydegger et Monsieur Trujillo reconnaissent toutefois que le parc de la Dole doit aujourd'hui repenser son rôle afin de répondre aux besoins d'une population désormais multigénérationnelle. Son potentiel doit être envisagé au-delà de la seule fréquentation des jeunes enfants. Il est également relevé que les propositions de changement proviennent directement des usagers du parc.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande à l'unanimité de ses membres de prendre la décision du préavis, soit

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu -le préavis 83 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement du parc de la Dôle ;

Ouï -le rapport de la commission chargé d'étudier cet objet ;

Considérant que et objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- I. -D'accepter le préavis 83 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement du parc de la Dôle ;
- II. -d'accorder le crédit de CH 110 000.- et autorise la Municipalité à entreprendre cette étude ;

Prend acte

- I. -de l'amortissement du montant net de CH 110 000.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant à la fin des études.

Signatures des membres de la Commission

Caroline FELIX

Aurélien JOYE

Carine KOLLER

Roger HEMBERGER

Alain PERNET